



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 6 juin 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2019
4. Faits Saillants du rapport financier 2018
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Ligue de soccer de la Frontière: Cotisations
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Embauche du pompier Hugo Lemieux (Fin de probation)
 - c) Démission du pompier Martin Gélinau
 - d) Embauche des pompiers Maxime Fréchette et Philippe Larivière
 - e) Service de Sécurité incendies : Desserte de services
 - f) Entente multicaserne: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
7. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Dérogation mineure #2019-04
 - c) Demande d'autorisation de passage: Tour CIBC Charles-Bruneau
 - d) Demande d'autorisation de passage: Défi JE BOUGE
 - e) Autorisation: Vente d'asperges
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Soumission: Achat d'un camion équipé d'une benne basculante
 - c) Modification du réseau d'égout pluvial du secteur des rues St-Alexandre, Laurin et St-Henri
 - d) Offre de services: Planification de la gestion des eaux pluviales du secteur industriel
 - e) Aide financière sécurité civile : Achat et installation d'un inverseur automatique pour groupe électrogène
 - f) Réparation de pavage



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de juin 2019
 - b) Comptes payés durant le mois de mai 2019
10. Comptes à payer (Factures)
 - a) Cardio Choc inc. (2 010.91\$)
 - b) Tonte de gazon Éric R. inc. (4 129.52\$)
 - c) Shellex Infrastructures (4 599.00\$)
 - d) Matériaux Distan (6 537.81\$)
 - e) Les équipements Lapierre inc. (6 687.76\$)
 - f) Yves Gagnon Paysagiste (7 680.33\$)
 - g) Les équipements Stinson (Québec) inc. (9 224.63\$)
 - h) Lefaiivre, Labrèche, Gagné SENCRL (19 884.92\$)
11. Demande de don ou commandite
 - a) École Daigneau: Semaine des finissants
 - b) Eco-Friperie
 - c) Société d'histoire des XI
 - d) Légion Royale Canadienne
12. Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Remboursement ordures, recyclage et déneigement
13. Nomination vérificateur pour 2019
14. Congrès FQM
15. Municipalité Amie des aînés : Modification des membres du comité de suivi
16. Autorisation destruction de documents
17. Varia
18. Public: Période de questions
19. Levée de l'assemblée

2019-06-188
Adoption de
l'ordre du jour

Résolution #2019-06-188 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2019-06-189
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 2
mai 2019

Résolution #2019-06-189 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2019.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-06-190 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2019

Résolution #2019-06-190 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2019.

ADOPTÉE

Faits Saillants du rapport financier 2018

Faits Saillants du rapport financier 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse, Madame Chantale Pelletier, fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2018.

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de juin 2019.

2019-06-191 Ligue de soccer de la Frontière: Cotisations

Résolution #2019-06-191 : Ligue de soccer de la Frontière: Cotisations

CONSIDÉRANT QUE chaque club doit verser à la Ligue de soccer de la Frontière un montant de 12\$ pour chaque joueur de 6 ans et moins et de 18\$ pour chaque joueur de plus de 6 ans;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer à la Ligue de soccer de la Frontière pour la saison 2019 un montant de 6 504\$ représentant l'inscription de 96 joueurs de 6 ans et moins, 289 joueurs de plus de 6 ans ainsi que les frais de club au montant de 150\$ totalisant 6 504\$;

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de juin 2019.

2019-06-192 Service de Sécurité incendies: Embauche du pompier Hugo Lemieux (Fin de probation)

Résolution #2019-06-192 : Service de Sécurité incendies: Embauche du pompier Hugo Lemieux (Fin de probation)

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies a recommandé l'engagement avec rémunération de Monsieur Hugo Lemieux sur une période de probation de 12 mois, suivant résolution du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation se terminera le 7 juin 2019;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies recommande l'embauche à titre de pompier au taux en vigueur selon la convention collective de monsieur Hugo Lemieux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'embaucher Monsieur Hugo Lemieux à titre de pompier pour le service de Sécurité incendies de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville au taux en vigueur de la convention collective.

Il est également résolu que cette nomination soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-06-193 : Service de Sécurité incendies: Démission du pompier Martin Gélneau

CONSIDÉRANT la lettre de démission du pompier Martin Gélneau en date du 3 mai 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la démission du pompier Martin Gélneau au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-06-194 : Service de Sécurité incendies: Embauche des pompiers Maxime Fréchette et Philippe Larivière

CONSIDÉRANT QUE deux postes de pompiers doivent être comblés au sein du service de Sécurité incendies Napierville/St-Cyprien-de-Napierville.

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués et que ces candidats ont passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande l'embauche de ces candidats.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'embaucher Messieurs Maxime Fréchette et Philippe Larivière à titre de pompiers pour le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien au taux horaire en vigueur et selon la convention collective présentement en vigueur pour une période probatoire de 12 mois.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-06-195 : Service de Sécurité incendies : Desserte de services

CONSIDÉRANT les diverses problématiques évoquées par les Directeurs de service de Sécurité incendie en lien avec le manque d'effectif humain pour répondre aux exigences des schémas de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux d'accroître la protection des citoyens par l'harmonisation des opérations entre municipalités;

2019-06-193
Service de
Sécurité
incendies:
Démission du
pompier Martin
Gélneau

2019-06-194
Service de
Sécurité
incendies:
Embauche des
pompiers
Maxime
Fréchette et
Philippe
Larivière

2019-06-195
Service de
Sécurité
incendies :
Desserte de
services



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT les demandes des municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et de Lacolle à travailler à la mise en place d'un système de desserte;

CONSIDÉRANT QUE par cette mise en commun, le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien offrirait une desserte de service sur les territoires ci-dessus mentionnés moyennant une quote-part desdites municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de former un comité consultatif d'incendie afin de mettre en place cette desserte par l'harmonisation transitoire des opérations;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville considère avantageux pour l'ensemble des municipalités ci-dessus mentionnées d'harmoniser les opérations afin d'être en mesure de se conformer entièrement aux schémas de couverture de risques pour l'ensemble des territoires de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Lacolle;

QUE la municipalité de Napierville accepte de mettre en place une desserte transitoire de service aux municipalités ci-dessus mentionnées pour l'ensemble des opérations excluant les immobilisations, à compter du 1^{er} janvier 2020, le tout suivant la signature d'une entente par toutes les municipalités concernées;

QUE la municipalité de Napierville désigne les personnes suivantes afin de siéger sur le comité consultatif d'incendie, Monsieur Mario Dufour, conseiller, Monsieur Ghislain Perreault, conseiller remplaçant, Madame Julie Archambault, Directrice générale et Monsieur Patrick Gagnon, Directeur du service de Sécurité incendies;

QUE cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que cette dernière désigne les membres qui siégeront sur le comité consultatif d'incendie.

ADOPTÉE

2019-06-196
Entente
multicaserne:
Ville de Saint-
Jean-sur-
Richelieu

Résolution #2019-06-196 : Entente multicaserne: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE les schémas de couverture de risques en sécurité incendie prévoient que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse multicaserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audits schémas;

CONSIDÉRANT QUE les deux villes signataires ayant un service de Sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir efficacement, les services de Sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou de combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues aux plans de mise en oeuvre de leur schéma respectif;

CONSIDÉRANT la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser dans le cadre du sujet traité la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs services de Sécurité incendies;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser Mesdames Julie Archambault, Directrice générale, et Chantale Pelletier, Mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents relatifs à cette entente.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2019-06-197 Dérogation mineure #2019- 04

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de juin 2019.

Résolution #2019-06-197 : Dérogation mineure #2019-04

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 262, rue St-Martin ont fait une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la construction existante.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la distance entre le bâtiment principal et la limite latérale gauche.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est implanté à une distance de 0,72 mètre au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé au règlement de zonage Z2019;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction numéro 140 a été accordé le 6 juin 1977 pour la construction du bâtiment principal, celui-ci devait se trouver à 0,91 mètre de la limite latérale de propriété selon le règlement en vigueur numéro 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement du garage n'est pas envisageable;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure #2019-04 afin de réduire la distance minimale du bâtiment principal existant à 0,72 mètre de la limite latérale gauche.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure #2019-04 afin de réduire la distance minimale du bâtiment principal existant à 0,72 mètre de la limite latérale gauche.

ADOPTÉE

2019-06-198
Demande
d'autorisation de
passage: Tour
CIBC Charles-
Bruneau

Résolution #2019-06-198 : Demande d'autorisation de passage: Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est une activité de collecte de fonds importante au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est responsable de la gestion des différents parcours;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été transmise à la municipalité de Napierville en date du 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE 4 pelotons de quinze (15) cyclistes devraient être de passage au sein de la municipalité de Napierville entre 8h48 et 9h25 le vendredi 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE 5 pelotons de quinze (15) cyclistes devraient être de passage au sein de la municipalité de Napierville entre 8h43 et 9h17 le vendredi 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour ces derniers pelotons une pause de quinze (15) minutes est requise sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les obligations du code de la route seront respectées en tout temps;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le passage des pelotons ci-dessus mentionnées au sein de notre municipalité, le tout, tel que décrit précédemment;

Il est également résolu que le chalet des loisirs, situé au 325, rue Saint-Louis, soit identifié comme lieu d'arrêt pour les cyclistes, leur permettant de se rafraîchir et d'avoir accès à des toilettes.

ADOPTÉE

2019-06-199
Demande
d'autorisation de
passage: Défi JE
BOUGE

Résolution #2019-06-199 : Demande d'autorisation de passage: Défi JE BOUGE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation santé pour la vie organise son événement *Défi JE BOUGE* le 7 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de passage a été transmise à la municipalité de Napierville en date du 1er avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE 250 cyclistes devraient être de passage au sein de la municipalité de Napierville entre 9h30 et 10h30 le samedi 7 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour ces derniers une station d'eau et un accès aux toilettes est requis sur notre territoire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les obligations du code de la route seront respectées en tout temps;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le passage des 250 cyclistes ci-dessus mentionnées au sein de notre municipalité, le tout, tel que décrit précédemment;

Il est également résolu que le chalet des loisirs, situé au 325, rue Saint-Louis, soit identifié comme lieu d'arrêt pour les cyclistes, leur permettant de se rafraîchir et d'avoir accès à des toilettes.

ADOPTÉE

2019-06-200
Autorisation:
Vente d'asperges

Résolution #2019-06-200 : Autorisation: Vente d'asperges

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Ève Dupont et Monsieur Sébastien Bertrand demeurant au 220, rue de l'Église demande une autorisation de vendre des asperges durant la période du 6 juin 2019 au 30 juin 2019 suivant lettre reçue en date du 4 juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE la demande de Madame Marie-Ève Dupont et Monsieur Sébastien Bertrand est conforme au règlement numéro 393 intitulé « Règlement concernant l'installation d'un kiosque saisonnier de vente de produits agricoles ».

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis demandé pour un résident est de l'ordre de 150\$ couvrant la période du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

CONSIDÉRANT QUE la période demandée est du 6 juin jusqu'au 30 juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis est excessif pour la période demandée.

CONSIDÉRANT QU'une demande spéciale d'occupation temporaire peut être soumise au conseil municipal pour approbation.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QU'autorisation soit donnée à Madame Marie-Ève Dupont et Monsieur Sébastien Bertrand pour la vente des asperges durant la période du 6 juin au 30 juin pour l'année 2019 à sa résidence située au 220, rue de l'Église dans la zone commerciale V1-1 et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du
Directeur des
travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de juin 2019.

2019-06-201
Soumission:
Achat d'un
camion équipé
d'une benne
basculante

Résolution #2019-06-201 : Soumission: Achat d'un camion équipé d'une benne basculante

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public pour l'achat d'un camion neuf 4x2 châssis et cabine de type conventionnel, année 2019 ou plus récent, équipé d'une benne basculante neuve pour la municipalité de Napierville a été publié en date du 2 mai 2019;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur a soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission reçue soit:

Noms	Montants	Remarques
P.E. Boisvert auto Ltée	128 936.41\$	Taxes incluses

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de P.E. Boisvert auto Ltée au montant de 128 936.41\$ taxes incluses pour les services ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 5 ans à compter de l'an 2020.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties ou tout autre document relatif à cet achat et à procéder à l'immatriculation dudit véhicule ainsi auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

2019-06-202
Modification du
réseau d'égout
pluvial du
secteur des rues
St-Alexandre,
Laurin et St-
Henri

Résolution #2019-06-202 : Modification du réseau d'égout pluvial du secteur des
rues St-Alexandre, Laurin et St-Henri

CONSIDÉRANT la désuétude et la déficience du système d'égout pluvial du secteur des rues St-Alexandre, Laurin et St-Henri;

CONSIDÉRANT QU'une section de la rue St-Henri s'égoutte via une conduite passant sous des lots de terrains privés pour être acheminé vers la rue St-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci n'est plus en mesure d'évacuer convenablement l'eau pluviale et qu'il serait difficilement possible d'intervenir sur cette conduite n'ayant aucune servitude de remplacement ou d'entretien en faveur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une étude pour déplacer ladite conduite dans l'emprise publique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex infrastructures a présenté une offre de services pour réaliser une étude préparatoire dans ce secteur au montant de 7 000\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De mandater la firme Shellex infrastructures au montant de 7 000\$ plus taxes applicable pour préparer une étude préparatoire pour conceptualiser le réseau pluvial.

ADOPTÉE

2019-06-203
Offre de
services:
Planification de
la gestion des
eaux pluviales
du secteur
industriel

Résolution #2019-06-203 : Offre de services: Planification de la gestion des eaux
pluviales du secteur industriel

CONSIDÉRANT QUE la récurrence des eaux pluviales de forts débits est en hausse avec l'avènement des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le secteur industriel a fortement été touché lors des évènements du 4 août 2017;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a soumis une offre de services pour réviser la planification directrice de la gestion des eaux pluviales de ce secteur au coût de 6 900\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de la firme *Les Services EXP inc.* au montant de 6 900\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-06-204
Aide financière
sécurité civile :
Achat et
installation d'un
inverseur
automatique
pour groupe
électrogène

Résolution #2019-06-204 : Aide financière sécurité civile : Achat et installation d'un inverseur automatique pour groupe électrogène

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville s'est prévalu du Volet 1 et du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'agence municipale 9-1-1 du Québec, programme soutenant les actions de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Napierville a reçu dans le cadre de cette aide financière une somme de 14 500\$ afin de procéder à la modification de l'entrée électrique de l'hôtel de ville afin d'installer un inverseur automatique qui sera éventuellement relié à un groupe électrogène d'urgence en cas de panne de courant de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville doit investir la somme minimale de 2 900\$ pour se prévaloir de l'aide versée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'achat et l'installation d'un inverseur de courant incluant les modifications requises pour remplacer le panneau de l'entrée électrique et les équipements de chauffage pour l'adapter aux nouvelles charges de courant pour un montant approximatif de 18 000\$.

ADOPTÉE

2019-06-205
Réparation de
pavage

Résolution #2019-06-205 : Réparation de pavage

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer des réparations de pavage aux endroits où des travaux d'excavation ont été effectués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir recours à un entrepreneur en pavage à deux endroits qui requiert une paveuse;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à mandater un entrepreneur en pavage pour un montant approximatif de 8 000\$.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-06-206 Comptes à payer pour le mois de juin 2019

Résolution #2019-06-206 : Comptes à payer pour le mois de juin 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juin 2019 soit:

Municipalité au montant de 309 276.67\$ (P.25) web (P.25)

Bibliothèque au montant de 2 757.49\$ (P.5) web (P.30)

Loisirs au montant de 15 989.09\$ (P.11) web (P.41)

Incendie au montant de 9 340.15\$ (P.6) web (P.47)

Salaires pompiers mai 2019 au montant de 27 558.17\$ (27552.06+6.11) (P.7+1)
web (P.54+56)

Salaires conseillers juin 2019 au montant de 26 129.97\$ (P.2) Web (P.2)

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h24, car sa conjointe est une employée administrative.

2019-06-207 Comptes payés durant le mois de mai 2019

Résolution #2019-06-207 : Comptes payés durant le mois de mai 2019

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mai 2019 soit:

Municipalité au montant de 153 086.03\$

Bibliothèque au montant de 1 110.72\$

Loisirs au montant de 16 183.10\$

Incendie au montant de 2 739.10\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend siège à 20h25.

2019-06-208 Comptes à payer: Cardio Choc inc.

Résolution #2019-06-208 : Comptes à payer: Cardio Choc inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Cardio Choc* au montant de 2 010.91\$ représentant la certification de premier répondant pour deux pompiers au sein du service de Sécurité incendies Napierville/St-Cyprien suivant la facture numéro 4707.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-06-209 Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Résolution #2019-06-209 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant total de 4 129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du terrain à la caserne des pompiers suivant les factures numéro 00610 et 00611.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 00611 au montant total de 170.84\$ soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-06-210
Comptes à
payer: Shellex
Infrastructures

Résolution #2019-06-210 : Comptes à payer: Shellex Infrastructures

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Shellex Infrastructures* au montant de 4 599\$ représentant les honoraires professionnels pour la préparation des études, plans et devis pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de C.P. Rail suivant la facture numéro 003482.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-06-211
Comptes à
payer:
Matériaux
Distan

Résolution #2019-06-211 : Comptes à a payer: Matériaux Distan

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Matériaux Distan* au montant de 6 537.81\$ représentant l'achat de pavé pour le sentier reliant les jeux d'eau au terrain de volley-ball au terrain des loisirs suivant la facture numéro 20688.

ADOPTÉE

2019-06-212
Comptes à
payer: Les
équipements
Lapierre inc.

Résolution #2019-06-212 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les équipements Lapierre inc.* au montant de 6 687.76\$ représentant l'achat de flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable suivant la facture numéro 356175.

ADOPTÉE

2019-06-213
Comptes à
payer: Yves
Gagnon
Paysagiste

Résolution #2019-06-213 : Comptes à payer: Yves Gagnon Paysagiste

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Yves Gagnon paysagiste* au montant de 7 680.33\$ représentant l'installation de pavé pour le sentier piétonnier reliant l'aire de jeux d'eau au terrain de volley-ball au terrain des loisirs suivant la facture numéro 230659.

Il est également résolu qu'un montant de 6 225\$ soit pris à même le fonds parc.

ADOPTÉE

2019-06-214
Comptes à
payer: Les
équipements
Stinson
(Québec) inc.

Résolution #2019-06-214 : Comptes à payer: Les équipements Stinson (Québec) inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Les équipements Stinson (Québec) inc.* au montant de 9 224.63\$ représentant l'achat de peinture et de logos pour le marquage de chaussées suivant la facture numéro 48413.

ADOPTÉE

2019-06-215
Comptes à
payer: Lefaiivre,
Labrèche,
Gagné SENCRL

Résolution #2019-06-215 : Comptes à payer: Lefaiivre, Labrèche, Gagné SENCRL

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Lefaiivre, Labrèche, Gagné, comptables* au montant total de 19 884.92\$ pour l'audit au 31 décembre 2018 soit états financiers, T2, CO-17, impôts fédéral et provincial, des entretiens divers, écritures de régularisation, assistance dans l'inventaire et intervention dans le cadre du comité intermunicipal du service d'incendies de Napierville/St-Cyprien de Napierville suivant factures numéro 11680 et 11681.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 11680 au montant de 1 368.20\$ soit payée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Demande de don
ou commandite

Demande de don ou commandite

2019-06-216
Demande de
don: École
Daigneau:
Semaine des
finissants

Résolution #2019-06-216 : Demande de don: École Daigneau: Semaine des finissants

CONSIDÉRANT QUE l'école Daigneau organise une semaine des finissants qui aura lieu au mois de juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour payer un dîner hot-dog aux 61 élèves finissants à été transmis en date du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer à ladite semaine des finissants ;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et adoptée à la majorité :

Messieurs les conseillers Serge Brault et Daniel Dumontier ayant exprimés leurs objections;

D'octroyer la somme 350\$ afin de contribuer à payer le repas aux 61 élèves finissants de l'école Daigneau lors de leur semaine des finissants.

ADOPTÉE

2019-06-217
Demande de
don: Eco-
Friperie

Résolution #2019-06-217 : Demande de don: Eco-Friperie

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie est un organisme à but non lucratif oeuvrant sur le territoire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme vient en aide à plusieurs personnes au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme occupe un local loué n'appartenant pas à la municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE dans son bail cet organisme doit entre autres assumer le montant des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le rôle de bienfaisance de cet organisme auprès de sa population.

CONSIDÉRANT QUE l'Éco-Friperie a transmis une demande de don à la municipalité de Napierville en date du 21 mai 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Le conseiller monsieur Mario Dufour se retire du vote, car il siège sur le conseil d'administration de l'Éco-Friperie.

D'octroyer la somme de 2 288.55\$ à l'Éco-Friperie équivalant aux taxes municipales 2019 pour l'immeuble loué.

ADOPTÉE

2019-06-218
Demande de
don: Société
d'histoire des XI

Résolution #2019-06-218 : Demande de don: Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoires des XI a été fondée pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville et qu'elle célèbre cette année ces 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'un souper-conférence aura lieu le 28 septembre prochain pour célébrer ces 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été transmise à la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 160\$ à la Société d'Histoire des XI pour aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2019-06-219
Demande de don
ou commandite:
Légion Royale
Canadienne

Résolution #2019-06-219 : Demande de don ou commandite: Légion Royale Canadienne

CONSIDÉRANT QUE la Légion royale canadienne et le Corps de cadet Sieur de Beaujeu ont été mandatés pour organiser la fête du Canada le 1er juillet à Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée les citoyens des municipalités environnantes y sont invités, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour aider à défrayer les coûts de cet événement nous a été transmise suivant lettre en date du 28 mai 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De verser à la Légion royale canadienne de Lacolle et au Corps de cadet Sieur de Beaujeu la somme de 150\$ à titre de support financier pour l'organisation de la fête du Canada et le 1er juillet prochain.

ADOPTÉE

2019-06-220
Centre Sportif
Régionale
Groupe DPJL:
Remboursement
ordures,
recyclage et
déneigement

Résolution #2019-06-220 : Centre Sportif Régionale Groupe DPJL:
Remboursement ordures, recyclage et déneigement

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Régional Groupe DPJL offre plusieurs services aux citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens utilisent le stationnement pour des activités organisées sur les terrains des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs utilise leur conteneur pour leurs ordures.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité afin de prendre en charge une partie des frais de déneigement ainsi qu'une partie des frais de cueillette d'ordures et recyclage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'allouer la somme de 5 119.80\$ pour l'année 2018-2019 au Centre Sportif Régional Groupe DPJL afin de payer une partie des dépenses de déneigement, d'ordures et de recyclage.

ADOPTÉE

2019-06-221
Nomination
vérificateur pour
2019

Résolution #2019-06-221 : Nomination vérificateur pour 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 966 du Code municipal, le conseil doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer la firme LLG CPA inc., vérificateur pour la municipalité de Napierville pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-06-222
Congrès FQM

Résolution #2019-06-222 : Congrès FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités aura lieu à au centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu'il y a beaucoup d'informations qui se donnent à ce congrès.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'inscrire messieurs Ghislain Perreault, Daniel Dumontier, Mario Dufour, Serge Brault, David Dumont et Serge Bouchard ainsi que Mesdames Marthe Tardif, Chantale Pelletier et Julie Archambault au congrès de la FQM 2019.

Il est également résolu que le remboursement des dépenses soit assujetti aux règlements numéros 424-1 et 428.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-06-223
Municipalité
Amie des aînés :
Modification des
membres du
comité de suivi

Résolution #2019-06-223 : Municipalité Amie des aînés : Modification des membres du comité de suivi

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2017 la municipalité a procédé à l'adoption de la Politique Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi du plan d'action a été créé et des membres ont été nommés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la composition des membres;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De nommer madame Marthe Tardif, conseillère responsable du dossier « Familles et aînés », Madame Julie Archambault à titre de responsable administratif du dossier « Familles et aînés » ainsi que Madame Françoise Murray Fortin, Madame Chantal Labrie, Monsieur Jean-Pierre Blais, Madame Nicole Montpetit, Monsieur Jean-François Dumouchel et Madame Yvette Champagne à titre de personnes représentatives du milieu de vie des aînés, par leurs engagements dans leur communauté, membres du comité de suivi du plan d'action de la Politique Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

2019-06-224
Autorisation
destruction de
documents

Résolution #2019-06-224 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1^{er} juin 2019 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Madame la conseillère Marthe Tardif quitte son siège à 20h47.

Monsieur Bertrand Fredette dépose au conseil municipal un avenant d'assurance relativement à l'immeuble situé au 184 rue de l'Église.

Monsieur Robert Pierre dépose au conseil municipal une lettre pour une demande d'émondage d'arbres.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Madame la conseillère Marthe Tardif reprend son siège à 20h49.

Intervention de : Messieurs Bertrand Fredette, Michel Dandriault, Paul Juneau, Serge Couture, Robert Pierre ainsi que Mesdames Lise Couillard et Monique Giroux Bourdeau.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2019-06-225
Levée de
l'assemblée

Résolution #2019-06-225 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h22.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE